



REGLEMENT INTERIEUR

Année Scolaire 2022 / 2023



Un règlement est un document structurant nécessaire à toute vie en collectivité. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous sommes tenus de suivre les protocoles imposés par l'Education Nationale.

Il permet de veiller au respect dû à chaque personne, de favoriser son épanouissement et de maintenir une ambiance propice au travail. Le règlement vous engage ainsi que vos enfants : l'inscription et le maintien de tout élève à l'école du Sacré Coeur sont conditionnés par l'acceptation et le respect des projets éducatif, pédagogique et pastoral. Nous comptons sur les parents pour sensibiliser avec nous les enfants à ces exigences.

renouvelable chaque année.

L'inscription est un contrat

Toute inscription à l'école du Sacré Coeur vaut adhésion au présent règlement intérieur et à son application par l'équipe éducative, elle constitue un contrat de vie scolaire.

1 - HORAIRES

L'EXACTITUDE est une condition au **BON FONCTIONNEMENT** de l'école.

- **HORAIRES SCOLAIRES : 8H45-12H00 le matin et 13H30-16H30 l'après-midi**

Les élèves doivent se trouver dans la cour avant la sonnerie.

Fin des cours : **12 H et 16 H 30**

Les enseignants assurent leur sortie de 16h30 à 16h45.

2 - ENTREES et SORTIES de l'établissement

Le portail du côté du parking s'ouvrira aux heures d'entrée et de sortie de l'établissement :

de 8h30 à 8h45 de 12h à 12h10 de 13h15 à 13h30 de 16h30 à 16h 45 de 18h à 18h15

- **GARDERIE DU MATIN de 7H30 à 8H30**

L'école commençant à 8h45. A partir du CE1, les élèves se mettent en rang à 8h40. Les plus jeunes de la maternelle au CP, ont un accueil échelonné à partir de 8h 30 dans leur classe.

- **SORTIE DU SOIR** ouverture de **16h 30 à 16 h 45**, de **17 h 30 à 17 h 40**

- **ETUDE :**

A 16h45 distribution du goûter. A 17h débute l'étude surveillée, en 2 groupes :

- les cycles 2 de 17h à 17h30, accompagnés par Marie ou Emilie et Claudette (après 17h30, ces élèves rejoindront la garderie, ou leurs parents)
- les cycles 3 de 17h à 17h 30 (à la demande des parents s'ils viennent les récupérer, sinon jusqu'à 18 h.)

- **GARDERIE DU SOIR : 16H45-18H00.** La facturation de la garderie est effective à partir de 16h 45.

Une majoration de 10 € sera facturée pour les parents retardataires après 18h15 (heure de la fermeture du portail)

Pour le bien-être de chacun, nous nous réservons le droit de ne pas garder en étude un enfant qui refuserait de se mettre au travail ou, en étude et garderie qui serait trop perturbateur pour le groupe.

En dehors des heures d'ouverture du portail et d'accueil périscolaire, vous devez sonner rue Ste Odile.

Les enfants qui attendent sans surveillance sur le parking, le font sous la responsabilité de leurs parents. Nous vous rappelons que le parking est un espace public, fréquenté et que des incidents dont l'école ne saurait être responsable, peuvent s'y produire. Merci de limiter le plus possible ces temps d'attente et d'avertir l'école en cas de problème.

De 7h30 à 8H30, les enfants rejoignent OBLIGATOIREMENT la garderie dans la grande salle. Tous les enfants présents dans la cour avant 8h30 seront comptabilisés en garderie.